

## ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE

### ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif "Petits consommateurs" - (puissance souscrite ≤3,3 kVA) - usages domestiques	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	11,90
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
Tarif "Classique" - usages domestiques	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	21,50
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	38,60
Tarif "Éclairage public"	Tranche unique	31,70
Tarif "Usage professionnel" et autres usages	Tranche unique	35,90
Tarif "Compteurs à Pré-paiement"	≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	13,30
	≤3,3 kVA de puissance souscrite	20,90
	>3,3 kVA de puissance souscrite	29,80

#### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
---------------	--	--------------

#### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif "Petits consommateurs" - usages domestiques  
Prime d'abonnement = 263 XPF HT x kVA de puissance souscrite

Tarif "Classique" - usages domestiques  
Prime d'abonnement = 445 XPF HT x kVA de puissance souscrite

Autres tarifs - "Éclairage public", "Usage professionnel" et "Autres usages"  
Prime d'abonnement = 400 XPF HT x kVA de puissance souscrite

#### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP	
	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
Autres	5% sur Avance Sur Consommation	
	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh
	Contribution pour la Solidarité (CPS) 1% sur Énergie, Prime d'abonnement et Avance Sur Consommation (01/04/2022)	

#### AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif "Petits consommateurs" - usages domestiques  
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 975 XPF HT x kVA de puissance souscrite

Tarif "Classique" - usages domestiques  
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 975 XPF HT x kVA de puissance souscrite

Autres tarifs - "Éclairage public", "Usage professionnel" et "Autres usages"  
ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 1 950 XPF HT x kVA de puissance souscrite P = 39,00

\*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP

### ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
<b>Tous Usages MT Jour</b> (07H00 à 20H59)	Tranche unique	23,10
<b>Tous Usages MT Nuit</b> (21H00 à 06H59)	Tranche unique	19,40

#### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
---------------	--	--------------

#### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = **1 672 XPF HT** par kVA de puissance souscrite/Mois jusqu'à 200 kVA

Prime d'abonnement = **1 355 XPF HT** par kVA de puissance souscrite/Mois au-delà de 200 kVA

#### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP	
	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
Autres	5% sur Avance Sur Consommation	
	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh
	Contribution pour la Solidarité (CPS) 1% sur Énergie, Prime d'abonnement et Avance Sur Consommation (01/04/2022)	

#### AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 3 900 XPF HT x kVA de puissance souscrite P = 39,00

\*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP

## ANNEXE 2 : BORDEREAUX DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE TAHITI NORD APPLICABLES AU 01/05/2022

### BASSE TENSION

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	547
Frais de coupure pour impayés	9 654
Reconnexion immédiate	5 177
Frais de contrôle comptage	14 038
Frais de fraude	34 200
Frais de fraude avec changement de compteur	90 861

### MOYENNE TENSION

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	547
Frais de contrôle comptage	14 038
Frais de fraude	34 200
Frais de fraude avec changement de compteur	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 * (0,1 + 0,8 ISC + 0,1 PSD)$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

## PRIX DES FORFAITS BRANCHEMENT TAHITI NORD AU 01/05/2022

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	Montant TTC
Branchement aérien	<b>BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE</b> Sans poteau, avec coffret façade	77 133	87 932
	<b>BRANCHEMENT AERIEN PROVISOIRE</b> Branchement aérien de chantier y compris l'intervention de dépose	113 806	129 739
	<b>BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE</b> Sans poteau, avec coffret façade	86 479	98 586
	<b>BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE PROVISOIRE</b> Sans poteau, avec coffret façade, y compris dépose	107 337	122 365
	<b>BRANCHEMENT AERIEN</b> Avec poteau et coffret façade	248 576	283 377
	<b>BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE</b> Avec poteau et coffret façade	267 195	304 603
	<b>BRANCHEMENT AERIEN</b> Avec 2 poteaux et coffret façade	372 732	424 915
	<b>BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE</b> Avec 2 poteaux et coffret façade	401 528	457 742
Branchement aéro-souterrain	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	108 951	124 204
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret encastré	87 393	99 628
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	282 730	322 312
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret encastré	261 171	297 735
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	342 339	390 267
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	402 462	458 807
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	138 805	158 238
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN DOUBLE</b> Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	164 844	187 923
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret encastré	105 457	120 221
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	310 031	353 436
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret encastré	279 181	318 267
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	451 377	514 570
	<b>BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN</b> Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	420 526	479 400
Branchement souterrain	<b>BRANCHEMENT SOUTERRAIN</b> Ligne < 1 m. coffret sur socle existant	65 034	74 139
	<b>BRANCHEMENT SOUTERRAIN</b> Ligne < 10 m. avec coffret sur socle	107 392	122 427
	<b>BRANCHEMENT SOUTERRAIN</b> Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	129 820	147 995
	<b>BRANCHEMENT SOUTERRAIN DOUBLE</b> Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	135 963	154 998
Déplacement de compteur & pose panneau	<b>DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR</b> < 5m.	57 781	65 871
	<b>POSE PANNEAU DE COMPTAGE</b>	36 218	41 289
	<b>DEPLACEMENT D'UN POTEAU</b>	125 819	143 434
Changement de tension	<b>PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE</b> Sans modification du branchement aérien ou souterrain	43 913	50 061
	<b>PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE</b> Sur branchement souterrain	42 888	48 893
	<b>PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE</b> Sur branchement aérien	88 523	100 917